

Communiqué de l'AFSSA site de Sophia Antipolis

Unité Pathologie de l'Abeille

Le laboratoire de l'AFSSA, site de Sophia Antipolis, vient d'être confirmé :

- **Laboratoire National de Référence** (LNR) pour les maladies des abeilles,
- **Laboratoire associé au LNR pesticides** de l'AFSSA (LERQAP Maisons-Alfort), par arrêté ministériel du 29 décembre 2009 désignant les laboratoires nationaux de référence dans le domaine de la santé publique vétérinaire et phytosanitaire (Journal Officiel du 7 janvier 2010).

Le laboratoire de l'AFSSA site de Sophia Antipolis est **Laboratoire de Référence de l'OIE** (Office International des Epizooties) pour les maladies des abeilles (Guide de l'OIE 2010).

Depuis le 15 avril 2010, le **Laboratoire est accrédité** par le Cofrac selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 version 2005 pour :

- la recherche de certaines maladies des abeilles : loque américaine, acariose des trachées, nosérose, varroase.
- le dosage des contaminants physico-chimiques néonicotinoïdes (acétamipride, clothianidine, imidaclopride, thiaclopride, thiaméthoxam) dans les abeilles et le pollen.
- le dosage des contaminants physico-chimiques néonicotinoïdes (acétamipride, clothianidine, imidaclopride, thiaméthoxam) dans le pain d'abeilles.
- la recherche d'acaricides (amitraze, bromopropylate, chlorfenvinphos, coumaphos, fluvalinate) dans le miel.

A ce jour, le laboratoire est le premier et le seul laboratoire en France accrédité par le Cofrac pour les maladies de l'abeille et pour les recherches de résidus de pesticides dans les matrices apicoles.

Pour l'année 2010, une demande d'extension de la portée de cette accréditation est d'ores et déjà planifiée pour le diagnostic d'autres maladies et parasites en particulier par des méthodes de biologie moléculaire (PCR, RT-PCR, PCR en temps réel...) En 2011, la recherche multirésidus des insecticides dans les abeilles sera mise en place dans le périmètre de l'accréditation.

Ces analyses sont déjà mises en œuvre au sein du laboratoire Leur mise sous accréditation permettra donc d'attester de leur fiabilité par une reconnaissance externe.

Dans le cadre de cette démarche qualité le laboratoire ne prend en compte pour l'analyse que les échantillons reçus accompagnés d'une fiche de prélèvement dûment complétée. Ce formulaire est disponible sur le site internet de l'AFSSA ou directement à la demande auprès du laboratoire. La demande d'analyse doit être clairement spécifiée.

Par ailleurs, dans le cadre des mortalités hivernales rencontrées par les apiculteurs, le laboratoire de l'Afssa Sophia Antipolis diffuse également une fiche de déclaration adaptée qu'il est possible de lui retourner dûment complétée afin d'apporter un éclairage complémentaire sur les mortalités constatées.

Toujours dans le cadre de sa démarche qualité, le laboratoire s'attache à fournir une réponse rapide aux demandes d'analyse. Les délais d'analyse étant plus importants pour la recherche de contaminants physico-chimiques (pesticides), que pour les maladies des abeilles, le laboratoire pourra, à la demande, fournir des rapports partiels.

J.-P. Faucon

Chef de l'Unité Pathologie de l'Abeille
Responsable du LNR maladies des abeilles
Expert OIE maladies des abeilles

Qu'est-ce que le Cofrac ?

La réponse avec quelques phrases clé tirées sur le site www.cofrac.fr

« Attester que les organismes accrédités sont compétents et impartiaux, obtenir au niveau international l'acceptation de leurs prestations et la reconnaissance des compétences des laboratoires, organismes d'inspection et de certification : telle est la double mission du Cofrac, **comité français d'accréditation**, menée en application des réglementations nationales et des directives européennes. »

« Jamais le besoin de confiance et de reconnaissance n'a été aussi fort ! Face aux incertitudes et aux risques, l'accréditation devient un outil performant pour faciliter les échanges »

« En donnant des garanties sur la compétence technique et sur la fiabilité des résultats, elle contribue (l'accréditation) à rassurer les consommateurs et les citoyens. Un meilleur contrôle et une surveillance accrue contribuent en outre à une meilleure maîtrise des risques. »